



## ARTISTE ou SPORTIF DE HAUT NIVEAU devenez ingénieur ...

A **Grenoble INP**, vous pouvez poursuivre des études d'ingénieur en prépa intégrée ou en école, tout en continuant à pratiquer une discipline sportive ou artistique à haut niveau.

Les statuts spéciaux **Art-études** et **Sportif de haut niveau** permettent un accompagnement et des aménagements de cursus, selon des modalités différentes en Prépa ou en école.



**Vous menez deux excellences de front et elles se nourrissent :  
les compétences que vous avez acquises dans votre pratique sont un plus pour votre métier d'ingénieur.**

Brigitte Plateau, Administrateur général de Grenoble INP. 



6 ÉCOLES  
D'INGÉNIEURS

5 500 ÉTUDIANTS

315 PARTENAIRES  
INTERNATIONAUX

32 LABORATOIRES

193 BREVETS ET  
LOGICIELS

40 000 GRENOBLE INP  
ALUMNI

## SPORTIF DE HAUT NIVEAU

### Lier pratique sportive de haut niveau et études d'ingénieur

Un contrat de "scolarité aménagée" permet à l'étudiant de poursuivre son entraînement et de participer aux compétitions dans de bonnes conditions avec un suivi médical, sportif et éducatif. En contrepartie, l'étudiant s'engage à promouvoir les couleurs du groupe Grenoble INP dans les compétitions sportives universitaires.

Pour savoir si vous pouvez bénéficier de ce statut, connaître les modalités et aménagements, les contacts : <http://sports.grenoble-inp.fr>

- À La Prépa des INP : <http://cpp-prepa.grenoble-inp.fr/statuts-speciaux/> et [www.la-prepa-des-inp.fr/artistes-sportifs/](http://www.la-prepa-des-inp.fr/artistes-sportifs/)
- Dans les écoles d'ingénieurs de Grenoble INP : [www.grenoble-inp.fr/sportif](http://www.grenoble-inp.fr/sportif)



## ART-ETUDES

### Ingénieur et artiste à la fois ? C'est possible

Grâce à une convention signée avec les Conservatoires de musique, danse, théâtre et les Écoles d'art de Grenoble et de Valence, les élèves ingénieurs en prépa ou en école obtenant ce statut ont la possibilité de suivre les cursus de 3<sup>e</sup> cycle des conservatoires (musique, danse, art dramatique, composition et nouvelles technologies) et de bénéficier d'un aménagement du temps scolaire.

Pour savoir si vous pouvez bénéficier de ce statut, connaître les modalités et aménagements, les contacts : [www.grenoble-inp.fr/artiste](http://www.grenoble-inp.fr/artiste)

